

SERVICE GÉRÉS PAR LA MAIRIE

CANTINE :

Vous devez vous adresser au guichet unique au 04 75 96 78 78 pour les abonnements ou les tickets. La responsable de cantine est Sylvie, mais c'est Valérie qui passe dans les classes le lundi pour prendre les tickets du jeudi et du vendredi ; et le jeudi pour les tickets du lundi et du mardi suivants. Vous devez déposer vos tickets à la cantine.
Téléphone :04 75 96 76 80

PERISCOLAIRE :

Garderie payante
lundi, mardi, jeudi et vendredi
7h30 à 8h20 et 16h à 18h20
Vous devez vous inscrire au guichet unique ou sur le portail citoyen de la mairie.
Réfèrent périscolaire Mme Kaelberer
Téléphone : 04 75 96 68 23

École Primaire PLEIN SOLEIL

Téléphone 04 75 96 62 29

ce.0261214d@ac-grenoble.fr

MAIRIE

Téléphone 04 75 96 78 78

www.ville-saintpaultroischateaux.com



Ecole PLEIN SOLEIL

Boulevard St Vincent
26130 ST PAUL 3 CHATEAUX

Votre enfant est accueilli au sein de notre établissement et nous lui souhaitons la bienvenue.

Ce livret vous permettra de trouver un ensemble de renseignements pratiques concernant le mode de fonctionnement de l'école.
L'ensemble de l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves se tiennent à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Une réunion de rentrée se déroulera en septembre.
C'est une réunion très importante pour comprendre le fonctionnement de l'école et de la classe.
Nous comptons sur votre présence.

L'équipe pédagogique est composée de 8 enseignantes dont la directrice Mme MINET Justine. L'effectif de notre école est d'environ 192 élèves, soit 24 élèves par classe en moyenne.

HORAIRES

Hors période de covid-19, les horaires sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h20-8h30 à 12h

13h20-13h30 à 16h

Les enfants sont remis aux enseignants au portail et vont se ranger/jouer dans l'attente du départ de leur classe.

Tout parent inscrivant son enfant à l'école s'engage à ce qu'il suive une scolarité régulière.

ABSENCES / MALADIES

Aucun médicament n'est délivré à l'école même sur présentation d'une ordonnance médicale.

Dans le cas d'un suivi particulier (diabète, asthme, allergie) un protocole (PAI Projet d'accueil individualisé) doit être mis en place à la demande des parents.

En cas d'absence de votre enfant, vous devez prévenir l'école pour justifier celle-ci (même en laissant un message sur le répondeur), et justifier ensuite par écrit ce cette absence en remplissant un billet d'absence fourni en début d'année.

RÈGLEMENT

Un exemplaire du règlement intérieur de l'école est remis aux parents à chaque rentrée et doit être signé.

L'assurance responsabilité civile et individuelle accident est obligatoire.

FOURNITURES

L'école est en mesure de fournir l'essentiel du matériel à ses élèves.

Cependant, rien ne vous empêche d'y subvenir vous-même si cela vous fait plaisir (ou fait plaisir à votre enfant). Une petite liste de matériel supplémentaire pourra être demandée en début d'année par chaque enseignant.

RENTRÉE

Pour le jour de la rentrée, les compositions des nouvelles classes seront affichées à l'intérieur de l'école. En fonction des dernières restrictions sanitaires, les parents pourront accompagner les CP en classe pour la première heure.